

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 26 avril 2022

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

DA 165 – 22.04 APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Mme BELMONTE, Présidente du Conseil de fondation FMCV, présente brièvement les comptes 2021. Leur exposé est plus étoffé que les années précédentes, pour avoir une meilleure vision des activités de la Fondation. La FMCV engage ou se prépare à engager des travaux importants, notamment énergétiques, au chemin de Poussy, à la rue du Village et, suite à la fusion avec la fondation Vernier-Signal, à l'avenue Louis-Pictet. La Fondation a depuis le 1^{er} janvier 2022 mandaté une fiduciaire pour les prochains comptes, suite au dernier exercice effectué par le précédent comptable. Le contrôle interne et le règlement de la fondation sont par ailleurs revus, dans le but de formaliser l'usage. La plupart des informations sont impliquées par le renouvellement du Conseil de fondation, qui a entraîné un certain nombre de changements de fonctionnement et de formalisation.

Quelques questions, essentiellement financières, sont posées par les commissaires.

Un commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) remarque que la FMCV sort de deux années de bénéfice et demande s'il s'agit d'une stratégie délibérée.

Mme BELMONTE répond qu'il y a bien volonté de moins recourir à l'emprunt, notamment pour les rénovations, ce qui permet d'éviter le cautionnement de la commune. La fondation a aussi la volonté d'agrandir son parc, même si les parcelles disponibles ne sont pas nombreuses.

Le même commissaire s'interroge sur la part d'intérêts positifs et négatifs parmi les emprunts, en relation avec la remontée attendue des taux.

Il lui est répondu qu'un emprunt, à court terme, a un intérêt positif, mais il s'agit du seul cas. Par ailleurs, deux emprunts doivent être consolidés à l'heure actuelle.

Un commissaire (PLR), à l'observation des comptes, relève que les jetons de présence ont doublé par rapport à 2020, de même que le salaire du secrétariat.

Mme BELMONTE répond que la cause en est la pandémie, puisque de nombreuses séances n'ont pu se tenir en 2020. En 2021, le rythme ordinaire a repris. En outre, le nouveau Conseil de fondation, largement renouvelé, a dû mettre en place un nouveau fonctionnement et établir de nouvelles manières de fonctionner, ce qui a engendré des séances allongées ou supplémentaires. En ce qui concerne le secrétariat, l'augmentation de charges est aussi liée à la pandémie.

Un commissaire (UDC) observe que l'organe de contrôle pointe du doigt l'absence d'un contrôle interne.

En réponse, Mme BELMONTE précise que ce contrôle existe mais n'était pas écrit. Cette formalisation écrite a été une tâche majeure du nouveau Conseil de fondation.

Un commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) rebondit en témoignant de son étonnement que la FMCV ne présente pas à la commission de tableau des risques. Mme BELMONTE répond que ce devrait être le cas dès l'année prochaine.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande si l'administration communale ne pourrait pas appuyer la Fondation dans la modernisation actuelle.

M. STAUB, Conseiller administratif, retrace les souhaits du Conseil administratif. Le but était de supprimer la dépendance de la FMCV à l'administration communale et de détacher la FMCV du Conseil administratif. La Commune n'a pas non plus les moyens d'épauler la FMCV sur le contrôle interne, par exemple. En somme, le Conseil administratif soutient le travail de la Fondation mais salue sa nouvelle autonomie.

Trois questions diverses sont posées. Un commissaire (ALTERNATIVE) rebondit sur la volonté de rénovations énergétiques et demande s'il est prévu de relier des immeubles sur le chauffage à distance.

Mme BELMONTE répond que c'est déjà le cas pour certains immeubles, ou envisagé.

Un commissaire (SOC) relève que le rapport d'activités mentionne la volonté à venir d'accentuer le lien social et demande quelques détails.

Mme BELMONTE cite un lien accru avec les concierges ou les salles communes dans les immeubles les plus récents.

Un commissaire (PLR) demande si la Fondation dispose d'un préposé LIPAD. Il est répondu que la question n'est pas encore fixée au sein de la FMCV.

Plus aucune question n'étant posée, la Présidente (MCG) passe au vote de la délibération.

La DA 165 – 22.04, Approbation des comptes 2021 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.